Type de procédure, catégorie de critères et leur pondération en fonction des degrés d'importance et de complexité de chaque type de marché

Marchés de services = G1 Marchés de fournitures = G2 Marchés de construction = G3

Degré de complexité

- 1) Marché de base, peu complexe, qui ne nécessite pas de compétence particulière à part celle nécessaire en terme d'aptitude de base. Par exemple :
 - Prestations d'ingénieurs en génie civil « tâches simples » (n = 0,8 selon la norme SIA 103)
 - Prestations d'architectes pour des catégories d'ouvrage 1 à 2 (n = 0,7 à 0,8 selon la norme SIA 102)
 - Prestations d'ingénieurs spécialisés, très faciles à faciles (n = 0,6 à 0,9 selon la norme SIA 108)
 - Ouvrages de génie civil classe 1 selon les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU)
 - Fournitures de base, standardisées, courantes et largement diffusées
 - Prestations de conseils et/ou de maintenance informatiques de niveau super-user pour logiciels courants
- **2)** Marché moyennement complexe et difficile, qui nécessite certaines compétences et aptitudes particulières. Par exemple :
 - Prestations d'ingénieurs en génie civil « tâches exigeantes » (n = 1,0 selon la norme SIA 103)
 - Prestations d'architectes pour des catégories d'ouvrage 3 à 5 (n = 0,9 à 1,1 selon la norme SIA 102)
 - Prestations d'ingénieurs spécialisés, moyennement difficiles à difficiles (n = 1,0 à 1,3 selon SIA 108)
 - Ouvrages de génie civil classe 2 selon les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU)
 - Fournitures peu courantes ou de base qui nécessitent quelques adaptations
 - Prestations de conseils et/ou de maintenance informatiques de niveau master-user ou administrateur de système
- **3)** Marché très complexe et très difficile, qui nécessite des aptitudes très particulières et/ou des grandes compétences. Par exemple :
 - Prestations d'ingénieurs en génie civil « tâches complexes et très exigeantes » (n = 1,2 selon SIA 103)
 - Prestations d'architecte pour des catégories d'ouvrage 6 à 7 (n = 1,2 à 1,3 selon la norme SIA 102)
 - Prestations d'ingénieurs spécialisés, très à exceptionnellement difficiles (n = 1,4 à 1,6 selon SIA 108)
 - Ouvrages de génie civil classe 3 selon les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU)
 - Fournitures spécialisées, sur pièce, qui ne se trouvent pas dans les commerces traditionnels
 - Prestations de conseils et/ou de conception informatiques (création de logiciels ou de banques de données)

Degré d'importance (selon les valeurs-seuils en francs suisses hors TVA)

A) Services < 150'000.—

Exceptions : - Canton du Valais : < 50'000.— pour les services concernant le secteur de la construction pour autant que le marché intègre des prestations de conception,

< 25'000.— pour les autres services

- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 248'950.—

Construction < 150'000.— second-œuvre ou < 300'000.— gros-œuvre (CFC 17, 20, 21 et 41)

Exceptions : - Canton de Fribourg : < 100'000.— pour le second-œuvre et < 150'000.— pour le gros-pouvre

le gros-oeuvre

- Canton du Valais : < 25'000.— pour le second-œuvre et < 50'000.— pour le gros-œuvre

- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 500'000.—

Fournitures < 100'000.—

Exceptions: - Canton du Valais: < 25'000.-

Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 248'950.—

B) Services > A, mais < 250'000.—

Exceptions: - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN): < 383'000.—

Construction > A, mais < 250'000.— second-œuvre ou < 500'000.— gros-œuvre (CFC 17, 20, 21 et 41)

Exceptions : - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 2 millions

Fournitures > A, mais < 250'000.—

Exceptions: - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN): < 383'000.—

C) Services > 250'000.—

Exceptions: - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN): > 383'000.—

Construction > 250'000.— second-œuvre ou > 500'000.— gros-œuvre (CFC 17, 20, 21 et 41)

Exceptions: - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : > 2 millions

Fournitures > 250'000.—

Exceptions: - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN): > 383'000.—